

MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise
37220 CRISSAY-SUR-MANSE
☎ 02.47.58.54.05
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



Un des plus Beaux Villages
de France

Nombre de membres afférant
au conseil : **11**
En exercice : **10**
Qui ont pris part aux
délibérations : **6 + 1**
procuration
Date de la convocation :
5 Avril 2019

Date d'affichage :
5 Avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le Onze Avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, LANDIER Jany, DE NOUEL Bertrand, BOND Marilyn.

ABSENTS EXCUSES : TROUBAT Isabelle donne pouvoir à MIRAULT Michel.

ABSENTS : CARRE-LAUBIGEAT Xavier, MARTIN Agnès, ONDET Julien

SECRETARE : M. RICHARD Michel a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2019-04-001 - Approbation du compte rendu précédent

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-002 – Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2019 de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1er Tour :

Nombre de votants : 6

Nombre d'exprimés : 7

Pas d'augmentation : 7

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 des trois taxes directes locales

- TAXE D'HABITATION : 9.50%
- TAXE FONCIERE « BATI » 13.50%
- TAXE FONCIERE « NON BATI » 50.18%

Le produit attendu des impôts directs locaux s'élève à 36 021 euros compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiqués par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de notifier cette décision.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-003 – Fondation du patrimoine : adhésion 2019

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Fondation du Patrimoine concernant l'adhésion pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **D'ADHERER** à la Fondation du Patrimoine.
- **DE VERSER** une cotisation de 55 euros
- **D'INSCRIRE** la dépense nécessaire au budget.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-004 – Fondation La Sauvegarde de l'Art Français : adhésion 2019

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français concernant une demande d'adhésion (aide) pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **D'ADHERER** à la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français.
- **DE VERSER** une cotisation de 55 euros
- **D'INSCRIRE** la dépense nécessaire au budget.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-005 – FFRandonnée : adhésion 2019

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la FFRandonnée concernant l'adhésion pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **D'ADHERER** à la FFRandonnée
- **DE VERSER** une cotisation de 45 euros
- **D'INSCRIRE** la dépense nécessaire au budget.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-006 – Don

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un don :

- Syndicat de Chasse : 20 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'émettre un titre exécutoire au Syndicat de Chasse pour un montant de 20 euros.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-007 – Changement du matériel informatique

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal 1 devis concernant le matériel informatique. 1 seul devis en retour.

CSI INFORMATIQUE → 1 172.20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de CSI Informatique pour un montant de 1 172.20 € HT → 1 406.64 € TTC

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-008 – Décision modificative

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits afin de régler la facture CSI Informatique :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
CSI Informatique	2131-50	406.64	2183	406.64

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-009 – Réalisation de sanitaires publics en lieu et place de ceux existants : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Avec l'aide de l'ADAC et du CAUE, nous envisageons la réalisation d'une première tranche de sanitaires publics (PMR) en lieu et place d'une partie de ceux existants. Ces travaux peuvent être aidés par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Plan de financement prévisionnel (1^{ère} tranche) :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etudes ADAC	49 767.59	FDSR	4 063.00
		DETR	15 000.00
		Autofinancement	40 658.00
TOTAL HT	49 767.59	TOTAL HT	
TOTAL TTC	59 721.00	TOTAL TTC	59 721.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention, au taux le plus élevé, auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de faire les démarches
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2019-04-010 – Réalisation de sanitaires publics en lieu et place de ceux existants : lancement d'une opération de recrutement d'un maître d'œuvre - architecte

Nous envisageons la réalisation d'une première tranche de sanitaires publics (PMR) en lieu et place d'une partie de ceux existants Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le lancement d'une opération de recrutement d'un maître d'œuvre afin d'avancer sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, décide :

- **DONNE** son accord pour commencer l'opération de recrutement d'un maître d'œuvre - architecte
- **CHARGE** Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : Membres 10, Présents 6, Représentés 1, Votants 6, Exprimés 7

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Informations – Questions diverses :

Projet d'installation en maraîchage

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un mail de Monsieur Locquet Thomas concernant un projet d'installation en maraîchage. Projet de créer une ferme d'environ 4 hectares. Lecture du mail.

La commune ne possède pas de terrain de 4 hectares (en un seul tenant).

SATESE 37 : rapport annuel 2018 sur la station d'épuration

Lecture de la conclusion par Monsieur Le Maire.

« Le fonctionnement de la station est satisfaisant : la qualité du rejet est correcte et correspond à ce que l'on doit attendre de cette station : bonne élimination des matières oxydables, des matières en suspension et de l'azote réduit (comprenant notamment l'ammoniaque). A noter que cette station ne permet pas d'éliminer les nitrates et le phosphore avec efficacité et ne permet pas de respecter la norme de rejet en azote global 30mg/l.

Les débits d'effluents collectés varient entre 30 et 60% de la capacité hydraulique de la station (augmentation du débit en période estivale et lors de manifestations). Par contre, il faut noter la quasi absence de rejet certainement due à une infiltration de l'effluent dans le sol au niveau de l'étage n 2 (filtres à sable).

8 Mai 2019

Monsieur Le Maire propose le même programme que l'année dernière.

11h30 Carillons

11h45 Dépôt de gerbe

12h00 Vin d'honneur

Elections européennes

Les élections européennes se dérouleront le Dimanche 26 Mai de 8h00 à 18h00

Mise en place des permanences.

Voir tableau

Interrogation sur un véhicule stationnant sur une place handicapée

Madame Bond Marilyn interroge Monsieur Le Maire concernant le stationnement d'un véhicule sur une place PMR.

Monsieur Le Maire notifie au Conseil Municipal que la personne est titulaire d'une carte mobilité inclusion

Depuis le 19 mai 2015, la durée de stationnement pour le titulaire de la carte de stationnement (ou de la carte mobilité inclusion – CMI) ou celui qui l'accompagne, est par principe illimitée.

Plaque Salle des Fêtes

Démontage de la plaque à prévoir afin de la rénover.

Prochain conseil municipal : Jeudi 9 Mai 2019 à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22h30

Pour extrait conforme,
A Crissay-sur-Manse, le 11 Avril 2019
LE MAIRE,
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT